

COMMUNE DE SIXT-FER-A-CHEVAL

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°2022-0033 en date du 11 mai 2022, une enquête publique est prescrite dans la commune de **SIXT-FER-A-CHEVAL** pendant 31 jours, **du lundi 20 juin 2022 au mercredi 20 juillet 2022 (minuit) inclus**, sur le dossier par lequel la société SAS DECREMPS BTP dont le siège social est établi au 326 Rue de Pierre Longue à 74800 AMANCY sollicite au titre des installations classées, une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roche massive – Carrière des Tines, au lieu-dit « Les Raffours » située sur le territoire de la commune de 74740 SIXT-FER-A-CHEVAL. La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale.

Le projet, au titre de la réglementation relative aux installations classées, est soumis à une évaluation environnementale conformément à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement. Le silence gardé par le préfet à l'issue des délais prévus par l'article R. 181-41 du code de l'environnement pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale vaut décision implicite de rejet. Toute information pourra être demandée à Monsieur le président de la société SAS DECREMPS BTP, exploitant.

Les installations mentionnées dans la demande et leur régime de classement figurent au tableau ci-après :

Nature de l'activité	Rubriques	Volume d'activité	Classement	R
Carrières (exploitation de). 1. Exploitation de carrières, à l'exception de celles visées au 5 et 6	2510-1	Gisement 170 000 t Production maximale : 20 000 t/an Volume de remblaiement 50 000 m ³ soit environ 75 000 t. remblaiement max : 20 000 t/an.	A*	3 kms
Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques.	2517	Inférieur à 5 000 m ²	Non Classé	-

* : AS (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique), A (Autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête publique ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL 74740 – 55 route de la Cascade du Rouget :

Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

L'accès à la mairie, la consultation du dossier et du registre d'enquête du public se fait dans le respect des règles sanitaires fixées par le maire de SIXT-FER-A-CHEVAL, notamment :

- toute personne souhaitant consulter le dossier et porter ses observations sur le registre disponible à cet effet doit être munie de son propre stylo ;
- le lavage des mains avant et après la consultation du dossier et du registre est obligatoire. Un distributeur de gel hydroalcoolique est présent à l'entrée de la mairie ;
- le flux du public est organisé par le personnel de l'accueil de la mairie : une seule personne est admise dans le bureau avec le commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Quentin DELVAL nommé commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL, le :

- lundi 20 juin 2022 de 9 H à 12 H

- jeudi 30 juin 2022 de 9 H à 12 H

- vendredi 08 juillet 2022 de 15 H à 18 H

- samedi 16 juillet 2022 de 9 H à 12 H

- mercredi 20 juillet 2022 de 14 H à 17 H

La consultation du dossier dématérialisée est à privilégier : le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Haute-Savoie à l'adresse suivante :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2022>

Toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le 20 juillet (minuit) :

- à la mairie de SIXT-FER-A-CHEVAL
- au pôle administratif des installations classées, 3 Rue Paul Guiton 74000 ANNECY
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr